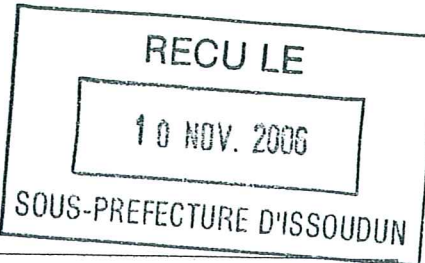


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT INDRE

COMMUNE DE DIOU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 Novembre 2006

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 11
Date de convocation : 31 Octobre 2006

Le sept Novembre deux mil six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de DIOU légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie SIRREY, Maire.

Présents : MM. Jacques RICHAUD, Serge JACOB, Bernard POUSSET, Mme Anne-Marie SIRREY, M. Gérard THIBAUT, Mme Mireille MERIEL.

Absents ayant donné procuration : Mr HALOUIN L. donne pouvoir à Mr POUSSET B., Mr NAUDIN S. donne pouvoir à Mr JACOB S., Mlle POUPET A. donne pouvoir à Mr RICHAUD J., Mme RANCY S. donne pouvoir à Mme MERIEL M., Mr RENAUDAT J. donne pouvoir à Mme SIRREY A.M.

Secrétaire : Mireille MERIEL

OBJET : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES – POITIERS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du sénateur François GERBAUD, Président de l'association des Maires de l'Indre et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 Septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près de 1.8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres.

A DIOU, le 8 Novembre 2006



Le Maire

Anne-Marie SIRREY